



Communiqué de Presse

Saint-Herblain : retour obligatoire à l'école le 22 juin, le protocole sanitaire assoupli.

Jeudi 18 juin 2020

Dans le cadre de la troisième phase de déconfinement annoncée par le Président de la République le 14 juin dernier, **un protocole sanitaire allégé accompagnera le retour à l'école obligatoire de l'ensemble des élèves herblinois** à compter du lundi 22 juin.

Ces nouvelles dispositions sont rendues possibles grâce **à la baisse constante du niveau de circulation du virus** et des données rassurantes sur l'impact et la transmission du Covid-19 chez les enfants.

Ainsi, afin de permettre un retour des élèves dans les meilleures conditions possibles :

- La distanciation physique de 4m² par élève ne s'applique plus, dans les locaux comme en extérieur ;
- En revanche, la distanciation physique d'1 mètre est maintenue entre les élèves de groupes différents.
- Les intervenants extérieurs, auxquels il est demandé de porter un masque grand public peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage ou désinfection des mains.

Au-delà de ces règles sanitaires appliquées à l'école, **il est demandé à chacun de faire preuve de responsabilité**. Les parents d'élèves jouent à ce titre un rôle essentiel. D'une part, l'accès à l'enceinte de l'école leur est toujours interdit. D'autre part, ils s'engagent également à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille (toux sèche, fatigue, perte d'odorat ou de goût, maux de tête ou de gorge). Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accueil périscolaire est désormais entièrement ouvert y compris les accueils de loisirs du mercredi selon les amplitudes horaires habituelles. Toutefois, les entrées et sorties à heures fixes perdurent. L'inscription se fait pour les 2 semaines au moyen d'un calendrier à cocher dans le cahier de l'enfant pour les accueils du matin, du soir et la restauration, et uniquement par kiosque famille pour l'accueil de loisirs du mercredi. Rendez-vous sur la fiche pratique des accueils périscolaires du Kiosque pour plus de renseignements. La restauration se fera via un service à table d'un menu unique.

Contact presse

Ville de Saint-Herblain
Cabinet du Maire
Service communication
Tél : 02 28 25 20 31
communication@saint-herblain.fr



Ce protocole décidé par l'Education Nationale et mis en œuvre avec le concours des services municipaux, permettra d'accompagner familles, enfants et enseignants **pour la reprise complète des activités scolaires en toute sécurité.**

Contact presse

Ville de Saint-Herblain

Cabinet du Maire

Service communication

Tél : 02 28 25 20 31

communication@saint-herblain.fr

